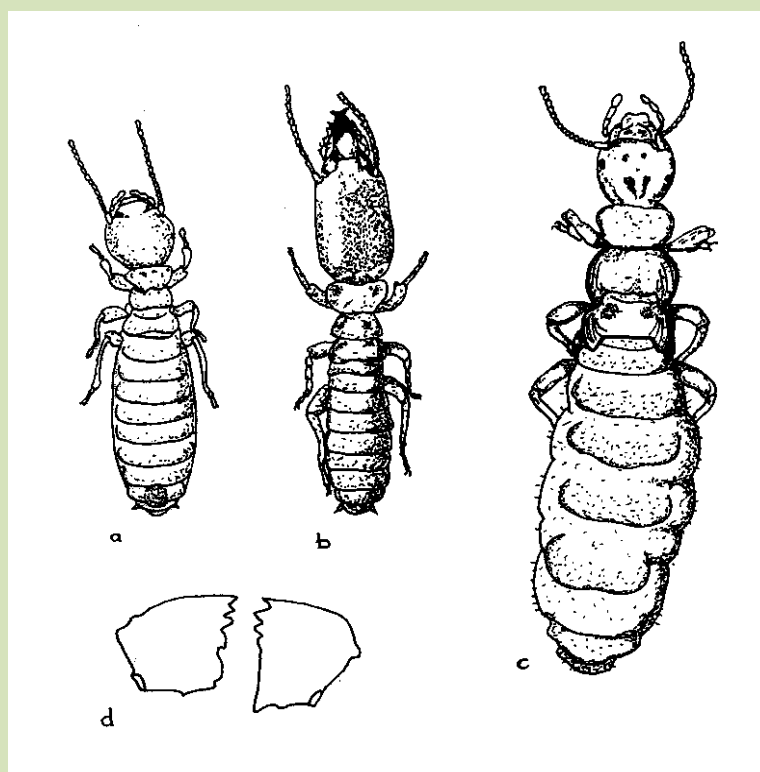
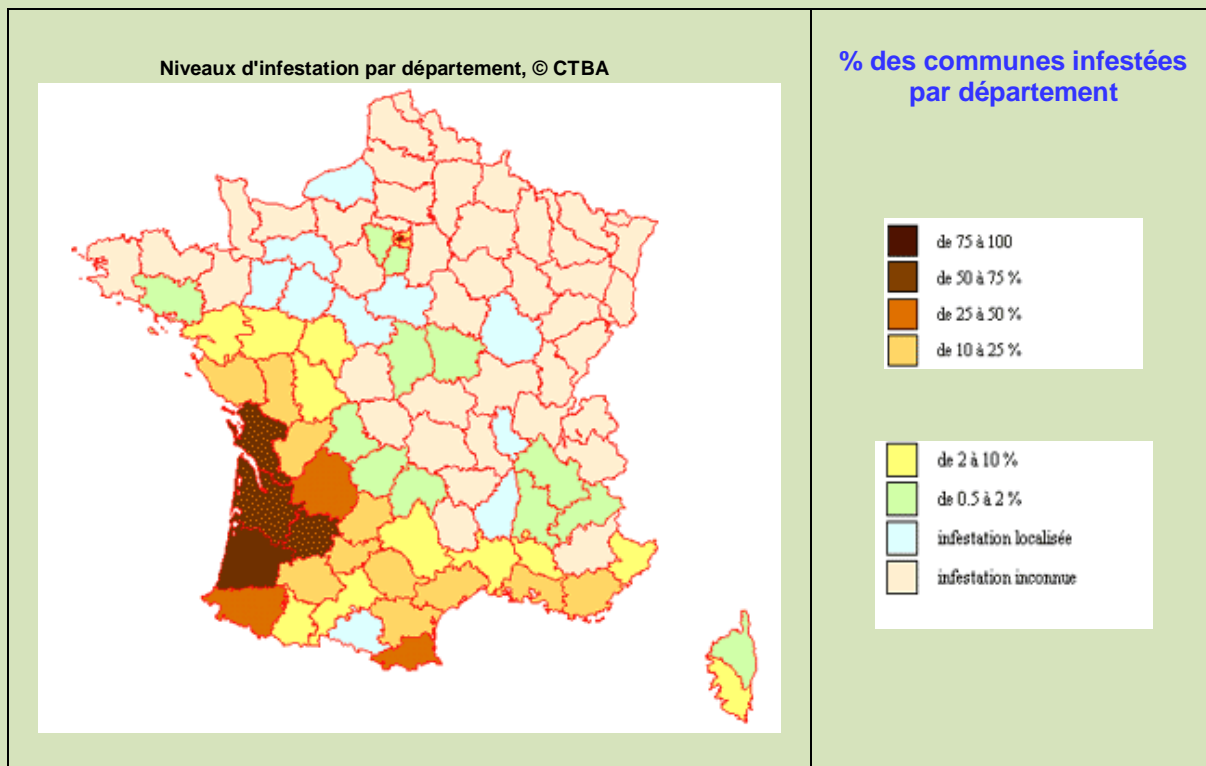


# CARTE DES DEPARTEMENTS INFECTES



## TERMITES RETICULITERMES

a) ouvrier b) soldat c) sexué d) mandibules

Les termites sont à la recherche de cellulose, ils dégradent donc tous les matériaux qui peuvent en contenir (meubles, papiers, livres, arbres, bois d'œuvre, etc.).

Les structures porteuses et non porteuses tels que planchers, parquets, plafonds, huisseries, plinthes, fenêtres des constructions sont donc menacées.



Les pièces de bois sont entièrement évidées toujours dans le sens du fil du bois.

**Le bois présente alors un aspect feuilleté très caractéristique.**

On peut également constater la présence d'amas terreux en remplacement de la substance nutritive.



L'attaque des termites passe souvent inaperçue, en effet ce sont des insectes lucifuges, c'est à dire qu'ils ne supportent pas la lumière, ainsi lorsque l'on découvre leur présence les dégâts peuvent être relativement importants, notamment dans les habitations anciennes où le bois prédomine.

La structure porteuse peut alors être attaquée d'une manière quasi invisible, le bois est consommé dans le sens du fil et seule une très mince pellicule est conservée donnant l'illusion d'un matériau sain.

*LES TERMITES RETICULITERMES*

*EN MILIEU URBAIN*



GALERIES-TUNNELS OU CORDONNETS  
CONSTRUITS PAR LES TERMITES AFIN DE  
CIRCULER A L'ABRI DE LA LUMIERE.  
ILS PRESENTENT UN DIAMETRE D'ENVIRON  
5 A 6 mm ET SONT EN MAJORITE  
CONSTITUES  
D'UN MATERIAU SABLEUX.



DEMI RONDINS DE BOIS UTILISES POUR LES  
BORDURES OU LA DECORATION  
AYANT SUBIS UNE ATTAQUE DE TERMITES



OUVRIERS DE TERMITES  
RETICULITERMES DANS UNE  
PLANCHE DE BOIS POSEE SUR LE  
SOL D'UN JARDIN  
AYANT SUBIS UNE ATTAQUE DE  
TERMITES.

# LA REGLEMENTATION TERMITES

Trois années seront nécessaires depuis les propositions de loi N° 23 et N°142 au Sénat (1996-1997) jusqu'à l'adoption de la loi cadre N° 99-471 du 8 juin 1999, appelée également loi "Termites". Les décrets d'application sortiront rapidement l'année suivante:

- § Décret N° 2000-613 du 3 juillet 2000 relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites.
- § Arrêté du 10 août 2000 fixant le modèle de l'état parasitaire relatif à la présence de termites dans un immeuble.
- § Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 insérant référence dans le code de la construction et de l'habitation d'un diagnostic en cas de vente dans les zones délimitées.

## PRESENTATION ET CONTENU DE LA LOI TERMITES ET DE SES DECRETS D'APPLICATION :

Sept points importants sont contenus dans la loi:

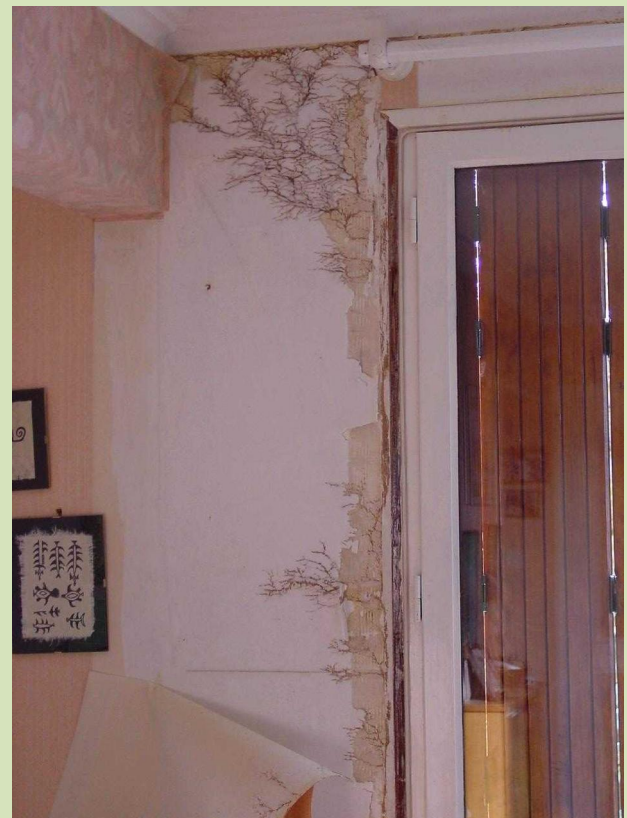
1. La déclaration de présence de termites en mairie.
2. L'obligation de délimitation des zones termitées.
3. L'obligation d'incinération et de traitement des déchets de démolition contaminés.
4. L'obligation de recherches de termites.
5. L'obligation de traitement.
6. Les nouvelles règles de cession immobilière en zone termitée.
7. Dissociation de la fonction d'expertise et de traitement pour les entreprises.



TERMITES SEXUES AILES  
POUR LA COURTE DUREE  
DE L'ESSAIMAGE.



**OUVRIERS DE RETICULITERMES  
DANS UN MUR EN MOELLONS**



**INFLORESCENCES DE TERMITES  
SOUS UNE TAPISSERIE**

# COMPARATION MORPHOLOGIQUE TERMITES-FOURMIS

## MORPHOLOGIE COMPARATIVE

